

3. Secteur Centre du Village

HABITAT

- **Nombre de logements estimés** : environ 34 logements.
- **Typologie des logements souhaités** : habitat individuel et collectif mais également des équipements publics, commerces et services.
- **Part de Logements Locatifs sociaux**: 20% du nombre de logements créés sur l'ensemble du secteur (1AUc et 2AU).

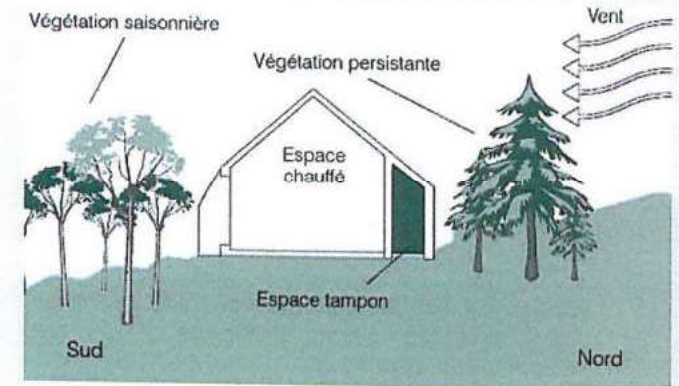
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- **Accès au secteur** :
 - Le secteur devra se connecter aux différentes voies en attentes qui ont été laissées de manière à créer une connexion entre le centre du village et les quartiers existants. Son aménagement permettra de recréer une unité dans le village.
 - Prévoir la connexion à la future voie de contournement du village à l'Est, en continuité de la Route des Narcisses (emplacement réservé).
- **Desserte interne** :
 - Prévoir la continuité des dessertes routières sur le secteur.
 - Prévoir des continuités douces le long des voies à créer et favoriser la mise en place de cheminements doux.
- **Stationnement interne** :
 - Prévoir deux places de stationnement par logement.

DEVELOPPEMENT DURABLE

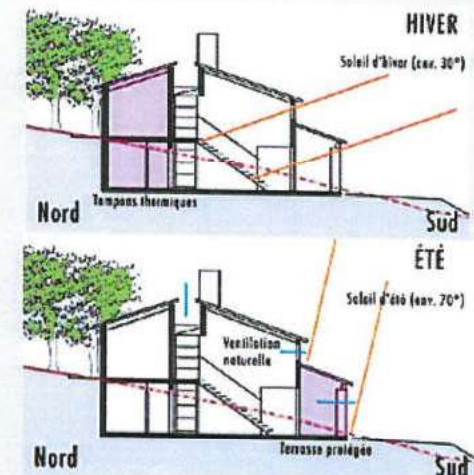
- Prévoir des espèces végétales locales afin de limiter la consommation de l'eau.
- Proposer une forme et une composition urbaine tenant compte de l'ensoleillement, du vent dominant et de la topographie afin de favoriser l'emploi des énergies renouvelables, la mise en œuvre d'un habitat passif ainsi qu'un éclairage naturel optimal.

Implantation de la végétation par rapport au vent dominant



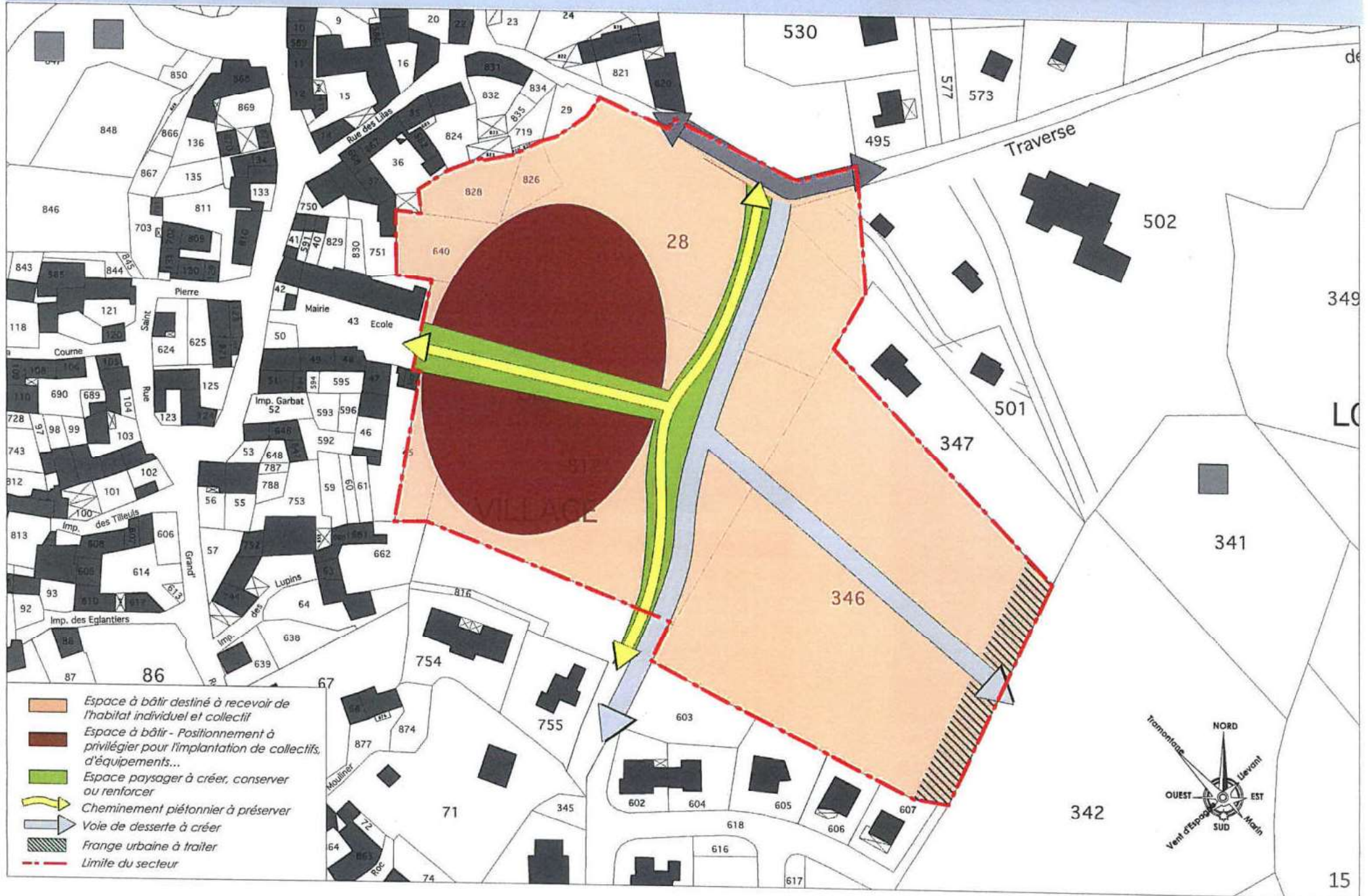
Au Sud, protection de la chaleur en été et laisse passer les rayons du soleil l'hiver.
Au Nord, protection des vents froids.

Orientation de la maison par rapport à l'ensoleillement



Etablir l'orientation optimale pour garantir le meilleur éclairage pour les pièces principales (séjour, cuisine, salle à manger, chambres), le maximum de protection de ces pièces aux intempéries, le plus grand apport thermique gratuit. 14

SECTEUR CENTRE DU VILLAGE ORIENTATION D'AMENAGEMENT



- Espace à bâtir destiné à recevoir de l'habitat individuel et collectif
- Espace à bâtir - Positionnement à privilégier pour l'implantation de collectifs, d'équipements...
- Espace paysager à créer, conserver ou renforcer
- Cheminement piétonnier à préserver
- Voie de desserte à créer
- Frange urbaine à traiter
- Limite du secteur

